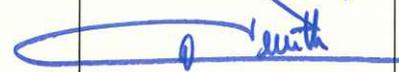


DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Commune de VAINS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 12 Février 2018**

Le douze février deux mille dix-huit à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membre excusé et pouvoir :

DADU Jacques	HERNOT Valérie Excusée	MANNEHEUT Marie-Jo
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry	MONTÉCOT Sandrine Absente
FAGUAIS François	JOUENNE Abel	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle Pouvoir M Manneheut	LECHARTIER Sébastien	
GUISSE Édith Excusée	LECOLAZET Didier	

Secrétaire de séance : *Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT :* M. Sébastien Lechartier

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

Convocation : 08/02/2018

Affichage : 20/02/18

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 15 janvier dernier est adopté à l'unanimité.

1. Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 2. Gestion du patrimoine communal :** Projet route des Granges. Les documents que devaient nous fournir Madame Quentin pour le conseil de ce soir, concernant la réévaluation du projet compte-tenu des modifications apportées ne nous sont pas parvenus, ce point est reporté au prochain conseil.

3. Gestion financière : Délibération 20180212-01

La situation à ce jour, la propriété a été acquise en 2014 au prix de 200 000 euros, financé par un emprunt du même montant contracté auprès du Crédit Mutuel. Cet emprunt présente un capital restant dû de 140 000 euros.

La première estimation concernant le réaménagement du bâti en 3 logements était de 170 306.29 euros. Cependant certaines prestations étaient insuffisantes eu égard aux attentes tant de confort que de performances énergétiques. Certaines modifications ont alors été demandées :

- Dans le lot maçonnerie-gros-œuvre : travaux de démolition des cloisons et planchers, travaux de construction de planchers béton neufs, travaux de rejointoiement des façades.
- Dans le lot menuiseries extérieures : fourniture et pose de volets battants sur toutes les ouvertures.
- Dans le lot carrelage-faïence : fourniture et pose de carrelages sur le plancher béton du logement n°3 et les chapes sur les planchers béton neufs.
-

De plus nous avons également demandé que soit chiffré :

- Le lot terrassements-vrd qui comprend notamment les travaux d'aménagement de la cour en finition enrobé, des places de stationnement, de clôtures.

Nous restons dans l'attente du retour de l'agence Equilibre pour une nouvelle estimation.

La commune a été retenue par le Conseil Départemental dans le cadre de son programme F.I.R (fond d'investissement Rural) et a à ce titre bénéficié d'une subvention de 88 700 euros pour la réalisation de cette opération.

Le solde de cette opération sera financé par un emprunt complémentaire dont le montant exact sera déterminé dès réception d'un chiffrage plus précis. Il y a lieu de penser qu'un emprunt de 200 000 euros sera nécessaire.

4. **Sécurisation de l'approvisionnement d'eau** : M Jouenne présente le projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau de la commune qui prévoit la mise en place d'une fermeture adaptée de la vanne du poulet, à noter qu'un devis complémentaire sera adressé par la STGS pour la mise en place d'un citerneau de puisage installé en parallèle. Ce projet prévoit également la modification de l'alimentation électrique du château d'eau, les contacts avec le SDEM (Syndicat Départemental d'Electricité de la Manche) sont en cours les travaux seront réalisés prochainement. M Lecolazet demande de maintenir la liaison électrique qui alimente l'ancienne station de pompage au cas où. Elle est présente et l'enlever ne servirait pas à grand-chose.

5. **Questions diverses: Délibération 20180212-02**

- **Jazz en Baie** : Subvention à prévoir ou non pour demander à Jazz en Baie de venir à Vains en 2018 ? Il nous est demandé 1200 euros pour qu'une animation soit proposée dans notre commune. Certains conseillers font part de leurs interrogations, notamment sur l'organisation mise en place par l'association Jazz en Baie et regrettent de ne pas disposer de plus d'aide pour la mise en œuvre de ce projet.
 - M Deville précise qu'il ne s'agit pas de donner à Jazz en Baie une subvention pour que cette association propose une animation sur la commune, mais plutôt savoir si la commune souhaite poursuivre son partenariat avec le festival ou pas.
 - Il serait intéressant de voir si la Communauté d'agglomération peut participer, dans le cadre d'activités culturelles.
 - La communauté d'agglomération est déjà partenaire de Jazz en Baie tout comme les communes de Genêts – Le Val St Père – Avranches – Carolles – Granville etc...
 - Il serait souhaitable de refaire le point avec les organisateurs de cette manifestation pour dissiper les malentendus et voir dans quelle mesure il serait possible de redonner un nouvel élan à cette opération. Et pourquoi pas demander à Jazz en Baie une animation sur Vains un samedi plutôt à

- 18h. Il serait alors possible d'envisager, suite à l'animation de Jazz en Baie, un apéro concert.
- Compte tenu de l'organisation complexe d'un festival et de sa programmation M DEVILLE informe qu'il rencontrera prochainement avec ceux qui le souhaitent M. Betton régisseur du festival afin de permettre à cette manifestation de se poursuivre.
- **Intervention de Chantal** : -Trail de l'Archange, de 10h à 15h le 26 mai sur la commune. Les organisateurs recherchent 2 bénévoles signaleurs pour le Grouin du sud et 5 bénévoles pour le ravitaillement au poulet.
- **Intervention de Marie-Jo : Repas des aînés** : 3 personnes sont nécessaires pour préparer la salle samedi et 3 pour faire le service le dimanche. (Olivier, Didier et Thierry se proposent pour le samedi, Thierry, Sébastien, Marie Jo pour le dimanche. Thierry propose que Florence viennent compléter le dispositif.)

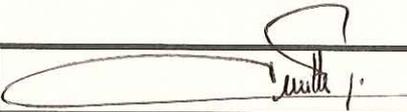
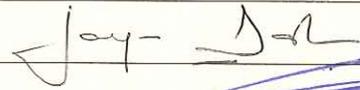
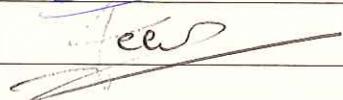
6. Point sur les dossiers d'urbanisme

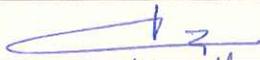
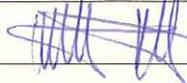
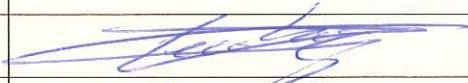
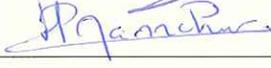
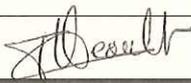
Madame Théault rend compte des opérations d'urbanisme en cours et informe le Conseil qu'elle a répondu à 1 certificat d'urbanisme, 3 déclarations préalables, et 2 permis de construire.

La séance est levée à 23 heures

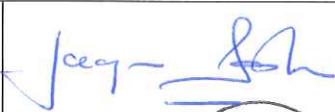
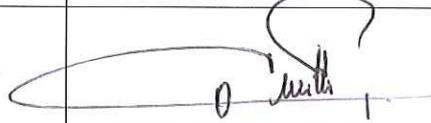
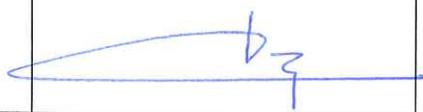
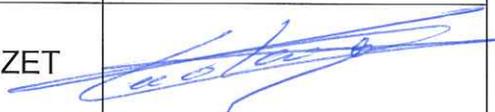
La présente séance contient 2 délibérations numérotées 20180212-01 et 20180212-02
Les prochaines réunions du conseil auront lieu le

CONSEIL MUNICIPAL	26/03/2018	20h30
CONSEIL MUNICIPAL	16/04/2018	20H30
CONSEIL MUNICIPAL	28/05/2018	20H30
CONSEIL MUNICIPAL	02/07/2018	20H30

Olivier DEVILLE	
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	

Thierry HEUDES	
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sandrine MONTÉCOT	
Chantal THÉAULT	

Etat de présence
Réunion de conseil du 12/02/2018

Monsieur	Jacques	DADU	
Monsieur	Olivier	DEVILLE	
Monsieur	François	FAGUAIS	
Madame	Danièle	GEERTS	Pouvoir c 17.50 MANNEHEUT
Madame	Édith	GUISSE	Excusée
Madame	Valérie	HERNOT	Excusée
Monsieur	Thierry	HEUDES	
Monsieur	Abel	JOUENNE	
Monsieur	Sébastien	LECHARTIER	
Monsieur	Didier	LECOLAZET	
Madame	Marie-Jo	MANNEHEUT	
Madame	Sandrine	MONTÉCOT	Absente
Madame	Chantal	THÉAULT	

